



## **TRAVAIL DU DIMANCHE, TRAVAIL DE NUIT : LES DECRETS D'APPLICATION SONT PRETS.**

Emmanuel Macron n'a pas perdu de temps pendant les mois d'été : le décret définissant les Zones Touristiques Internationales (ZTI) qui autorise le travail de nuit et du dimanche à Paris est paru !

La carte pourrait faire rire si ses conséquences n'étaient pas si dramatiques pour les salariés du commerce. Nous y trouvons des endroits comme le boulevard Rochechouart, Bercy-village, le centre commercial Italie2.

Nous pouvons l'affirmer : nous, syndicats qui combattons la déréglementation du temps de travail, avons raison. Les « arguments » du ministère et du patronat concernant « les touristes-chinois-qui-ne-peuvent-pas-acheter-à-Paris-le-dimanche-et-s-enfuient-du-coup-à-Londres » sont, pour ceux qui en doutaient encore, une belle fumisterie.

Il est clair que la définition des ZTI répond bien précisément aux attentes des principales enseignes du commerce : les grands magasins (Printemps, BHV, Galeries Lafayette, Bon Marché...) en premier lieu et ... la FNAC !

Rappelons qu'en juin dernier, les sénateurs avaient voulu satisfaire les efforts d'Alexandre Bompard (PDG de la FNAC) pour faire ouvrir ses magasins le dimanche. Un amendement, opportunément glissé dans le projet de loi, autorisait les commerces culturels à ouvrir tous les dimanches, sans même le « volontariat » et les « contreparties ».

Devant la mobilisation immédiate des salariés des commerces culturels, la FNAC, Gibert Joseph et Boulmier en particulier, devant le tollé médiatique suite à cette annonce et devant sa propre incohérence, le gouvernement a fait supprimer l'amendement. Mais il ne s'agissait que de reculer pour mieux sauter, puisque la carte des ZTI suit l'implantation des FNAC.

**Nous les avons fait reculer une première fois : nous pouvons les faire échouer en continuant le combat !**

**Même si les négociations n'ont pas ouvertement commencé partout, même si la mise en application pour certaines petites entreprises ne semble pas à l'ordre du jour, il ne faut pas se faire d'illusions : les salariés des commerces culturels sont au cœur du projet Macron, et nous devons réagir !**

Malgré la « trêve » des vacances d'été, la mobilisation n'est pas retombée, bien au contraire. La première Assemblée Générale intersyndicale de septembre a réuni 250 militants représentants des dizaines d'enseignes. Un premier rassemblement a eu lieu le 15 septembre devant le ministère de l'économie. Le ministère souhaitait connaître l'avis des syndicats sur les futurs ZTI. Des centaines de salariés, notamment la FNAC, sont venus donner leur réponse :

**c'est NON, toujours NON au travail de nuit et du dimanche !**

**Les affaires reprennent le 15 octobre.** Les patrons des plus grandes enseignes ont débuté les négociations des « contreparties » à minima pour ouvrir au plus vite les magasins. L'objectif est à peine voilé : faire éclater l'unité des salariés et des syndicats des commerces parisiens en obtenant ne serait-ce que l'accord d'une organisation dans une enseigne. Notre **mobilisation a été déterminante, elle doit maintenant être décisive !**

**LES ZTI SONT UNE NOUVELLE PROVOCATION POUR NOUS, LES SALARIES DES COMMERCES CULTURELS :**

**NOS VIES NE SONT PAS À NEGOCIER, ABROGATION DE LA LOI MACRON !**

**TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION JEUDI 15 OCTOBRE :  
RDV 11H PLACE DE L'HOTEL DE VILLE**